



J'ai l'impression d'être un gérant potiche !!!!!

Par **Eddy**, le **09/04/2010** à **02:23**

Bonjour,Voilà, j'expose mon problème:Je suis gérant minoritaire d'une société de construction. Je possède 15% des parts. Le reste est distribué tel quel: - 47.5% Mr X - 47.5% Mr Y - 10% Mr ZMr X est gérant majoritaire d'une société d'intérim. Il a créé en parallèle une société de transport, une société de maintenance industrielle, une autre d'électricité industrielle et la fameuse société de construction pour laquelle je suis gérant.Ce Mr X s'immisce constamment dans mes choix notamment pour de l'achat de matériel préférant acheter du matériel de faible qualité à moindre coût.La société a débuté quelques chantiers et gagne de l'argent.Mes choix sont constamment remis en cause (choix d'une RC, matériel, etc...).Il a créé récemment une holding au dessus de ses sociétés et veut y inclure sans rien demander à personne la société dont je suis le gérant. Il me demande constamment de me plier à ses décisions et les manières de travailler de sa holding.J'ai de plus en plus la sensation de jouer le rôle de gérant de paille d'autant plus que ma rémunération est au ras des paquerettes..... Cette rémunération a d'ailleurs été fixée par ce Mr X.Quels sont mes droits en tant que gérant minoritaire ?A-t-il le droit de placer ma société sous la holding sans consulter les associés ?J'ai vérifié dans les statuts. Je ne peux démissionner qu'avec un préavis de 3 mois et cela qu'une fois par an à la clôture d'un exercice. Est ce que le fait de me voir relégué au rang de gérant potiche peut casser cette clause ?Merci de m'aider car j'ai une réunion d'associé la semaine prochaine.Autre chose.Durant une période de 3 mois, à la création de la société, ce même monsieur X, ayant eu une démission dans sa société d'intérim m'a demandé de m'occuper de ce secteur. Pour me rémunérer, cette société virait des fonds de l'ordre de 2100 euros justifié par une facture bidon sur le compte de ma société. J'avais pour instructions de prendre sur cette somme 1678 euros pour mon salaire net.Les charges sociales arrivées, cela a fortement grévé le compte de la société.Est ce que cette manipulation est illégale ?Je ne manquerai pas ainsi de le lui faire remarquer.Vous remerciant par avance pour votre aideEddy.